



Isolation des vitres et portes

Par **MCX**, le **13/02/2011 à 14:40**

Bonjour,
Je suis en location dans une maison de moyenne montagne. Les fenêtres n'ont pas d'isolation thermique, mais simplement des petits carreaux dont les joints laissent passer le froid. De ce fait, notre facture d'électricité est très importante.
Le propriétaire est-il obligé de mettre en conformité les ouvertures ? et dans l'affirmative comment dois-je procéder ?
Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **amajuris**, le **13/02/2011 à 18:48**

bjr,
non le propriétaire n'a aucune obligation de ce genre.
de nombreuses habitations y compris en montagne sont équipés de fenêtres sans double vitrage.
en outre ce genre de chose est visible lors de la première visite. il est évident que le cout d'un chauffage électrique avec des fenêtres à simple vitrage est prohibitif.
cdt

Par **mimi493**, le **13/02/2011 à 21:25**

Par contre, portes et fenêtres ne doivent pas laisser passer l'air, une fois que vous avez remplacé les joints.
Si le bailleur met du double vitrage, il sera alors fondé de vous faire payer un surplus de loyer pour vous faire participer à l'amélioration énergétique du logement